

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SYSTÈMES DE SIGNAUX LUMINEUX

1. Les travaux consistent en l'acquisition et l'installation de trois nouveaux systèmes de signaux lumineux. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 150 000 \$ et il se détaille comme suit :

1° intersection de la 1 ^{re} Avenue et de la rue des Ormes dans l'arrondissement Limoilou :	55 000 \$
2° intersections à déterminer :	95 000 \$
Sous-total :	150 000 \$

CHAPITRE II

PHASES EXCLUSIVES POUR PIÉTONS DE TYPE DÉCOMPTE NUMÉRIQUE

2. Les travaux consistent en l'acquisition et l'installation de phases exclusives pour piétons de type décompte numérique et feux sonores. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 45 000 \$.

Sous-total : 45 000 \$

CHAPITRE III

MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE SIGNAUX LUMINEUX EXISTANTES

3. Les travaux consistent à améliorer et à moderniser les installations de signaux lumineux dont les équipements sont désuets. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 440 000 \$ et il se détaille comme suit :

1° remise aux normes des équipements en fonction des normes gouvernementales :	310 000 \$
2° signalisation des zones scolaires :	30 000 \$

3° intersections à déterminer :	100 000 \$
Sous-total :	440 000 \$

CHAPITRE IV

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE SIGNAUX LUMINEUX EXISTANTES

4. Les travaux consistent à modifier des installations de signaux lumineux existantes de façon à en améliorer le fonctionnement. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 360 000 \$ et il se détaille comme suit :

1° projets du Service de l'ingénierie (lieux à déterminer) :	105 000 \$
2° équipements pour l'optimisation du gestionnaire artériel :	140 000 \$
3° équipements de contrôle :	90 000
4° divers équipements :	25 000 \$
Sous-total :	360 000 \$

CHAPITRE V

SERVICES PROFESSIONNELS – SYNCHRONISATION DES SIGNAUX LUMINEUX

5. Les services professionnels sont requis afin de réaliser des études en vue de revoir la synchronisation des signaux lumineux sur diverses artères du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération. Le coût de ces services professionnels s'élève à la somme de 100 000 \$.

Sous-total : 100 000 \$

CHAPITRE VI

AMÉLIORATION DE TROIS PORTES D'ENTRÉE À LA CAPITALE NATIONALE

6. Le projet consiste en l'aménagement d'un nouvel accès à la baie de Beauport, au réaménagement d'un tronçon de l'avenue des Hôtels et au réaménagement des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency dans le quartier Saint-Roch. Le coût, soit une somme de 3 000 000 \$, représente les participations financières de la ville à ces projets, lesquelles seront versées au ministère des Transports du Québec ou à la Commission de la capitale

nationale du Québec qui agissent à titre de maître d'oeuvre de ces projets en vertu des dispositions d'un protocole d'entente.

Sous-total : 3 000 000 \$

CHAPITRE VII

INTERSECTION FORMÉE DU BOULEVARD CHAREST ET DE L'AVENUE SAINT-SACREMENT DANS L'ARRONDISSEMENT LA CITÉ

7. Les travaux consistent à réaménager l'intersection formée du boulevard Charest et de l'avenue Saint-Sacrement de l'arrondissement La Cité afin d'améliorer la sécurité et la fluidité. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 450 000 \$.

Sous-total : 450 000 \$

CHAPITRE VIII

AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA DANS L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

8. Le projet porte sur l'aménagement du boulevard Robert-Bourassa entre le boulevard Lebourgneuf et le boulevard Bastien. Le coût, soit la somme de 11 500 000 \$ représente la participation financière de la ville à ce projet laquelle sera versée au ministère des Transports du Québec qui agit à titre de maître d'œuvre du projet en vertu des dispositions du protocole.

Sous-total : 11 500 000 \$

CHAPITRE IX

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE CHAUVEAU DANS L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

9. Les travaux consistent à réaménager le tronçon de l'avenue Chauveau compris entre la rue du Patrimoine-Mondial et le boulevard Saint-Jacques. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 1 200 000 \$.

Sous-total : 1 200 000 \$

CHAPITRE X

EMBAUCHE DE PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT – PLANIFICATION DU TRANSPORT

10. Les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint sont requis en vue de concevoir des projets d'aménagement routier, d'élaborer diverses politiques et de réaliser diverses études de transport des personnes et des marchandises, de gestion du réseau routier et de contrôle du bruit. Le coût de ces services professionnels et de l'embauche du personnel d'appoint s'élève à la somme de 100 000 \$.

Sous-total : 100 000 \$

CHAPITRE XI

ACQUISITION DE TERRAINS

11. Le projet consiste à acquérir des terrains requis dans le cadre de la mise en oeuvre de divers projets d'aménagement. Le coût de ce projet s'élève à la somme de 250 000 \$.

Sous-total : 250 000 \$

CHAPITRE XII

DIVERSES INTERVENTIONS

12. Les travaux consistent réaliser divers projets mineurs en matière de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et à acquérir des terrains nécessaire à la réalisation des projets, le cas échéant. Le coût de ces travaux incluant l'acquisition de terrains s'élève à la somme de 50 000 \$.

Sous-total : 50 000 \$

TOTAL : 17 645 000 \$

Annexe préparée le 2 mars 2009 par :

Marc des Rivières, directeur
Division du transport
Service de l'aménagement du territoire